



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 13

Question écrite n° 8332

Texte de la question

Une fois encore, dans la nuit du mardi 16 au mercredi 17 décembre et dans la journée du 17, la société d'autoroute Paris-Normandie, concessionnaire de l'autoroute A 13, a fait preuve de son incapacité à faire face aux conséquences des intempéries. Une fois encore, il a suffi de quelques centimètres de neige, sans verglas, pour qu'une partie de la circulation, notamment les poids lourds, soit paralysée entre Rouen et Paris. Alors que les prévisions météorologiques étaient publiées et connues, les services de la SAPN n'ont prévu ni organisé aucun moyen susceptible de permettre une circulation satisfaisante pendant plusieurs heures. Au contraire, l'absence totale d'intervention a provoqué de nombreux blocages, et même la fermeture temporaire de l'autoroute pendant plusieurs heures. L'impéritie de cette société concessionnaire d'autoroutes conduit depuis quelques années à une augmentation considérable des risques. L'autoroute A 13 devient, du fait de l'irresponsabilité de la SAPN, l'autoroute de tous les dangers. C'est la raison pour laquelle M. François Loncle demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent, y compris les sanctions administratives et démarches judiciaires, pour mettre fin aux inadmissibles carences de cette société.

Texte de la réponse

Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1997, les services de la Société des autoroutes Paris-Normandie (SAPN), alertés par les prévisions météorologiques et attentifs à la chute des températures, ont réalisé des salages préventifs sur l'ensemble du tracé de l'autoroute A 13 à partir de 21 heures. Par la suite, les camions ont patrouillé sans interruption et, à minuit, quand les chutes de neige sont devenues plus importantes, le personnel en astreinte a été appelé en renfort. Sur les quatre-vingt-cinq kilomètres de la section concernée, dix camions équipés de lames ont été mis en action. Comme il est d'usage en matière de viabilité hivernale, la voie lente est d'abord dégagée, puis, à la fin des chutes de neige, les autres voies. Ainsi, la voie lente a été maintenue en service en permanence sur l'ensemble du tracé de l'autoroute A 13 durant les abondantes chutes de neige qui se sont produites de 0 h 45 à 7 h 30 ou 10 heures selon les secteurs. De Mantes à Orgeval, une deuxième voie de circulation était rétablie dès 5 heures et les trois voies à 9 heures dans le sens Paris-Provence. De Mantes à Criquebeuf, deux voies étaient en permanence disponibles à partir de 7 h 30 et les camions de déneigement ont libéré les autres voies de 7 h 30 à 10 heures. A aucun moment, le réseau SAPN n'a été bloqué par ces intempéries. Pendant cette même période, des perturbations ont eu lieu sur les réseaux associés, notamment vers 6 heures dans la descente d'Orgeval. En effet, plutôt que de s'arrêter pendant les opérations de déneigement, certains poids lourds ont tenté de poursuivre leur route. La chaussée étant glissante, plusieurs camions se sont mis en travers, paralysant ainsi tout le trafic et, surtout, empêchant les moyens de salage et de déneigement de progresser. L'autoroute A 13 dans sa partie non concédée a dû être fermée à la hauteur d'Orgeval pendant plusieurs heures, entraînant une remontée de bouchons sur le réseau de la SAPN. Si des efforts restent encore à accomplir, il faut d'abord les rechercher dans une amélioration de la communication auprès des usagers pour qu'ils adaptent leur comportement aux conditions de circulation. Par leurs efforts et leur mobilisation dans la nuit du 16 au 17 décembre 1997, et malgré la durée des intempéries, les personnels de

la SAPN et ceux de l'équipement ont permis de rétablir la circulation dans les meilleurs délais. Il est nécessaire de les encourager dans l'exercice de ces missions souvent difficiles et parfois dangereuses. Quels que soient les moyens mis en oeuvre, la viabilité hivernale est l'affaire de tous. Les gestionnaires de voirie ne peuvent être pleinement efficaces sans un minimum de discipline des conducteurs. Sur les axes à forte circulation, il suffit en effet que quelques véhicules se mettent en travers pour que la progression des équipes d'intervention soit fortement ralentie, voire rendue impossible. En cas de poursuite des chutes de neige, même minimales, la situation peut alors devenir incontrôlable. Pour ce qui concerne le niveau de sécurité sur l'autoroute A 13 gérée par la SAPN, il convient de préciser que les chiffres relatifs aux accidents sont homogènes avec ceux constatés sur les autres autoroutes.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8332

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4854

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1810